



En préambule, le représentant de la DGT présente ses excuses pour ses absences lors des deux dernières séances et indique aux délégations syndicales qu'il n'est pas informé du courrier unitaire envoyé au ministère du Travail en décembre 2023. Il rappelle que le changement de gouvernement pourrait expliquer que ce courrier n'ait pas reçu de réponse.

SUD fait lecture d'une déclaration liminaire.

La CGT fait lecture d'une déclaration liminaire constatant la stérilité des débats en 2023 (ci-joint au CR) et rappelle les avenants qu'elle a proposés : l'un portant sur la revalorisation de la valeur du point à 5,16 euros et l'octroi des dispositions « Segur/Laforcade » pour toutes et tous.

FO soutient les déclarations de SUD et CGT.

### Point prévoyance et complémentaire santé

#### ►► Complémentaire sante

AXESS informe qu'ils ont mandat pour négocier sur ce sujet. Ils abordent la nécessité de valider l'avis d'appel à la concurrence et validation du cahier des charges (et ses annexes) concernant la prévoyance dans notre secteur. Les assureurs font valoir une augmentation des frais de gestion et de sinistralité pour redéfinir le contrat initial.

Les travaux sur ce sujet ont commencé le 15 novembre 2023 et abouti le 8 février 2024 en Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance.

La CGT rappelle son attachement à la protection sociale, au « 100% Sécurité Sociale » qui repose sur les principes d'unicité, d'universalité, de solidarité et de démocratie intégrale : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

La CGT questionne à plusieurs reprises AXESS pour connaître l'évaluation de l'augmentation de la part de cotisation versée par les salarié.e.s. Cette question est reprise par toutes les OSS.

AXESS annonce environ 5,17 euros par mois d'augmentation mensuelle, uniquement à la charge des salarié.e.s.

La CGT s'insurge de cette charge financière supplémentaire pour les salarié.e.s, d'autant que les salaires, eux, n'ont pas connu d'augmentation significative depuis longtemps. La CGT demande que cette augmentation puisse être prise en charge par les employeurs qui ont leur part dans la dégradation des conditions de travail. AXESS refuse cette possibilité

Pour autant, et en accord avec le travail mené en CNPTP, la CGT n'a pas d'autre choix que de valider cette démarche afin de maintenir le régime de mutualisation.

#### ►► Prévoyance

AXESS fait part en séance d'une alerte sur volet incapacité de la prévoyance. La CGT a toujours dénoncé la dégradation des conditions de travail dans nos établissements. Le travail en mode dégradé et la pénibilité sont souvent la cause des accidents de travail et des maladies professionnelles. Cette alerte n'est que la conséquence de la déconstruction de la marchandisation du secteur menée par NEXEM /AXESS.

SUD appuie les propos de la CGT

#### Politique salariale

Les propositions d'accords des OSS sont abordées.

Le premier portant sur la revalorisation du point d'indice à 5.17 euros, afin de répondre à l'urgence salariale ; le second sur l'octroi des « 183 euros pour toutes et tous ».

Une troisième proposition, portée par SUD, concerne l'augmentation des frais de déplacement pour les mandatés (repas/ nuitées).

AXESS indique ne pas avoir de mandat et renvoie les deux premiers accords sur le périmètre du champ de la BASSMS, en faisant référence à leur Décision Unilatérale. Ils attendent le retour de la commission d'agrément fin février.

AXESS consent à étudier celui sur l'augmentation des frais.

L'intersyndicale CGT/FO/SUD dénonce l'absence du mandat d'AXESS pour négocier sur la politique salariale, ce qui représente un affront pour toutes les salarié.e.s. Les 3 OSS rappellent que le cadre conventionnel 66/ CHRS est bien celui dans lequel cette négociation doit avoir lieu.

L'intersyndicale se questionne sur une éventuelle injonction du gouvernement à ne pas négocier sur la politique salariale dans notre champ conventionnel. Existe-t-il une volonté de laisser mourir cette convention ?

AXESS renvoie à nouveau cette question sur le champ de la BASSMS, et indique qu'ils donneront les informations quand ils en auront. AXESS affirme demander les moyens nécessaires aux pouvoirs publics, qui refusent.

La CGT rappelle que de plus en plus d'adhérents au syndicat employeur demandent eux-aussi une avancée significative dans les négociations sur cette thématique.



SUD présente son avenant concernant la revalorisation des frais de déplacement et de repas, en argumentant par rapport à l'inflation galopante de ces derniers temps.

AXESS répond avoir reçu ce texte la veille de cette séance, et indique ne pas avoir de mandat pour répondre.

AXESS fait un constat du secteur plus positif que les OSS, en arguant sur la hausse des CDI et en s'appuyant sur des articles de certains médias, montrant des professionnels heureux

Cette intervention provoque la colère des OSS qui n'ont de cesse de témoigner de la dégradation des conditions de travail et de la paupérisation des salarié.e.s.

La CGT rappelle que les OSS représentent les salariés qui vivent l'opposé de ce que veut bien affirmer le syndicat employeur.

### **Assistants familiales**

La CGT dénonce à nouveau la dégradation des conditions de travail (notamment leur isolement dans la prise en charge d'enfants en grande difficulté), le manque de reconnaissance de ces professionnel.les ; dénonce les disparités salariales selon les employeurs et / ou départements ; ainsi que l'absence de sécurisation des ces professionnel.le.s qui ne bénéficient même pas de la présomption d'innocence en cas de problème avec les enfants accueillis.

La CGT rappelle l'urgence de mettre en place des mesures dans ce secteur (tant pour les salarié.e.s que pour les jeunes pris en charge), demande une meilleure protection juridique ainsi que l'application de la présomption d'innocence pour ces salarié.e.s.

L'intersyndicale CGT FO SUD demande la mise en conformité avec la loi Taquet, et une avancée dans cette thématique de négociation.

AXESS répond ne pas avoir de mandat sur cette question et indique que cela sera traité dans le champ de la future Convention Collective Unique Etendue.

### **Congés Annuels Supplémentaires**

SUD a déposé un accord en faveur de l'extension de ces congés (dits « trimestriels ») à l'ensemble des salarié.e.s.

La CGT et FO soutiennent cette demande en rappelant la sinistralité du secteur et sa perte d'attractivité.

AXESS indique ne pas avoir de mandat pour répondre à cette demande et renvoie à la négociation de la future CCUE.

### **Fusion des accords CHR/ CCNT 66**

La question est évoquée par les OSS mais sera reportée à la prochaine séance.

### **Questions diverses**

Les OSS unitaires demandent le report des bons de délégation non utilisés de 2023 sur l'année 2024. La CDFT demande le report des 139 bons de délégation non utilisés en 2023 sur l'année 2024

AXESS explique qu'il y a eu un manque dans la remise des bons l'année dernière. Le syndicat employeur propose de faire un point tous les 6 mois pour la distribution des bons, afin d'éviter de renouveler cet impair. AXESS informe qu'un point sera fait sur les bons de 2023 et qu'un report exceptionnel sur 2024 sera consenti.

SUD demande des explications sur les comptes de l'Association de Gestion des fonds du Paritarisme 66 (AGP 66).

Ils réitèrent leur demande de prise en charge de 3 nuits d'hôtel, et d'1 journée complète de préparation.

AXESS explique que les comptes sont en cours de validation.

L'affectation des fonds du paritarisme est abordée par les organisations syndicales.

AXESS répond que ces questions seront traitées lors de la prochaine séance de négociation de mars 2024. ■